

FÉDÉRATION COCHINCHINOISE DES SPORTS ATHLÉTIQUES

Rapport du général de division
commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine
au sujet de la préparation militaire et de l'éducation physique
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 octobre 1923, p. 1278-1285)

.....
Il y a lieu de remarquer que la « Fédération cochinchinoise des sports athlétiques », qui groupe toutes les sociétés sportives de Saïgon, constitue déjà en Cochinchine la Fédération dont le ministre préconise la création.

[Adhésion du Patronage laïque à la Fédération cochinchinoise de sports athlétiques]
(*L'Écho annamite*, 9 et 14 avril 1924)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Patronage_laïque-cochinois.pdf

.....
Le Patronage laïque cochinchinois ayant, avec toutes ses sections, adhéré à la Fédération cochinchinoise de sports athlétiques, M^e Ferrand¹, le sympathique sportsman, a bien voulu accepter de présider le jury. Le concours se fera torse nu, en pantalon blanc, dans les conditions d'égalité les plus parfaites.

FOOT-BALL Finale du Challenge Edm. Breton

Victoire de l'Étoile de Giadinh
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1924)

.....
M. Breton², président de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques, remet l'enjeu du challenge aux équipiers de l'Étoile de Giadinh en l'accompagnant des félicitations des plus chaleureuses. M. le colonel Sée, le sympathique nouveau directeur de l'*Opinion*, décerne au capitaine de chaque équipe une médaille, montrant par ce geste qu'à peine débarqué à Saïgon, il s'intéresse déjà aux sports.

¹ Paul François Joseph Ferrand : avocat, arbitre de boxe, administrateur de la Société franco-sino annamite des céramiques de Cochinchine (1923), fondateur des Plantations du Ky-Odron (1929).

² Alphonse Breton (1877-1957) : président du Cercle sportif saïgonnais de 1925 à 1932. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cercle_sportif_saigonais.pdf

Échos des sports

Football association
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1925)

Pour clôturer dignement les fêtes du Têt, Taberd-Sport s'est mesuré hier, dans un match amical de foot-ball association, avec l'Étoile de Giadinh, sur le terrain du Cercle sportif saïgonnais.

.....
M. Breton, président de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques, descendit de la tribune sur le terrain et menaça de disqualifier Thi Paul et le club dont il faisait partie.

En signe de protestation, une partie du public annamite envahit le terrain et le reste le quitta.

L'arbitre siffla la fin, 10 minutes avant l'heure.

Il est regrettable d'avoir à enregistrer de pareils incidents dans un match amical ; un mot du président de la F. C. S. A. aurait suffi pour calmer la nervosité des joueurs et du public. Or, au lieu de prêcher le calme, M. Breton a proféré des menaces que le public annamite ne manquait pas d'interpréter dans un sens peu favorable au développement des sports et à l'entretien de l'union franco-indigène.

DIVORCE FRANCO-ANNAMITE

Une œuvre de rapprochement manquée
(*L'Écho annamite*, 27 février 1925)

De Saigon Républicain :

En créant des cercles franco-annamites, un peu partout dans les provinces, les promoteurs ont pensé travailler au rapprochement des deux peuples. Ces cercles ont pour but de faciliter à leurs membres l'étude des langues française et annamite, la connaissance des lettres, des sciences, des arts, des lois et coutumes de la France et de l'Indochine, par le moyen de bibliothèques, de salles d'études, de réunions instructives, de conférences, de cours de langues et de caractères.

Ils sont dotés d'une bibliothèque et, quelques-uns, d'une scène de théâtre et de cours de sport. Les généreux fondateurs de ces cercles ont espéré faire naître ainsi, un courant de sympathie entre tous les membres.

En effet, ceux-ci sont, en principe, placés sur un pied d'égalité et ont, dans les réunions, la liberté d'exprimer toutes leurs pensées sur les questions d'ordre général: lettres, sciences, arts, etc., sauf bien entendu, sur les questions politiques et religieuses. Si, conformément au principe initial, les membres Français et Annamites étaient animés vis-à-vis les uns des autres d'un large esprit de tolérance, ils arriveraient facilement à se mieux connaître, à se mieux apprécier et finalement à s'estimer. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

D'une façon générale, les membres des cercles franco-annamites sont des fonctionnaires et employés de l'Administration. Les particuliers n'y sont qu'en nombre infime. On conçoit donc sans peine l'attitude gênée des membres annamites devant leurs chefs de service.

Une parole, un geste de leur part, pourraient être mal interprétés, et, croient-ils, leur créer des ennuis par la suite. De plus, les Annamites sont peu expansifs de nature et ne se livrent qu'avec circonspection. Les Français, de leur côté, se dépouillent difficilement

de leur attitude de chefs en venant au cercle. De là, le mutisme obstiné des membres annamites et le manque absolu d'animation dans toutes les réunions franco-annamites. Une longue conversation est impossible. Et on finit toujours par voir les Français se grouper ensemble et les Annamites guetter l'occasion de filer à l'anglaise.

Les cercles franco-annamites ne donnent donc pas le résultat attendu. Les Français seuls y viennent, et si les Annamites en font encore partie, c'est que, fonctionnaires et employés, ils craignent de déplaire à leurs chefs. Mais une telle situation ne peut durer.

Déjà les Annamites parlent de former à part leurs cercles où ils pourront causer et rire plus à leur aise. Dans certaines provinces, ils ont déjà commencé et tout porte à croire qu'avant peu, on verra des cercles français et annamites.

Le vrai contact entre les représentants du gouvernement protecteur et l'élite de la population annamite se trouve ainsi rompu, la promiscuité dans les bureaux n'étant qu'un contact de contrainte, sans utilité pour la compréhension réciproque. L'œuvre de rapprochement es: dont manquée.

[Scission dans les sports]

Mais ce mouvement de scission tend à s'étendre à d'autres domaines.

On a pu remarquer ces temps derniers une rupture entre les sociétés sportives européennes et annamites, par la retraite du Cercle sportif annamite et par la démission de l'Étoile de Giadinh de la Fédération cochinchinoise de sports athlétiques. Si l'on sait que ces deux clubs comptent dans leur sein de nombreuses et marquantes personnalités annamites, on comprend que cette scission ne sera pas sans répercussion politique.

On peut dire même que toute la jeunesse sportive et intellectuelle de ce pays est derrière ces deux clubs. Il n'est donc pas étonnant de voir d'autres sociétés se solidariser avec eux pour ne plus participer aux compétitions sportives organisées par les clubs européens. Partout, les Annamites se jugent humiliés et brimés et ils en arrivent à estimer que leur dignité leur fait un devoir de se retirer lorsqu'on leur fait trop sentir leur conditions de peuple conquis.

Pourquoi ne pas vivre sa vie, disent certains Annamites, dans le cadre de sa civilisation, de ses mœurs, de ses traditions ?

Pourquoi chercher à fréquenter ceux qui nous méprisent ? Ce raisonnement ne manque pas de logique.

Il décèle un état d'esprit qui tend à séparer les Annamites et les Français. Il importe donc à nos gouvernants de ne pas le laisser se généraliser, alors qu'il en est encore temps. Il leur suffira pour cela de traiter avec bienveillance les Annamites partout où ils sont en contact avec eux. La sympathie réciproque est à ce prix, pour la bonne entente entre protecteurs et sujets, appelés à poursuivre ensemble sous l'égide de la France, les hautes destinées de la colonie.

En lisant
(*L'Écho annamite*, 10 mars 1925)

« Nous nous contenterons simplement de signaler qu'un vrai sportif ou tout au moins se disant tel, ne fait jamais attention aux questions de race et de couleur, ne considérant que la valeur du jeu ou du muscle. Le Sport n'a pas d'étiquettes. Il est international.»

Toby
(*Saigon Sportif* du 6 mars 1925)

Que voilà de belles paroles ! Dommage que M. Toby ne fut pas là au moment où un président de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques [Breton], s'adressant à

un membre du bureau, a prononcé en pleine séance, sans soulever aucune protestation, ces paroles mémorables ; « Vous mettez trois Annamites et deux Français dans cette commission, nous n'en voudrions jamais ! »

M. Toby n'a pas voulu chercher à connaître les raisons du schisme, pour employer son mot, qui se prépare ici, en football et en tennis. Il a bien raison ! Ces soi-disant sportifs se sont séparés de la Fédération tout simple ment parce qu'ils ont trouvé qu'on ne les a pas traités comme tout le monde ! Voyez-vous çà ?

M. Toby, qui regrette avec candeur qu'en Cochinchine on ne le salue plus à chaque pas et qu'on ne se dérange plus vivement à chaque coin de rue pour le laisser passer- (*Saïgon Sportif* du 20 février 1925), déplore sans doute que les Annamites qui jouent au tennis et dont la correction et la tenue sur les courts, sont irréprochables, osent émettre la prétention d'être traités, même sur le terrain du sport, sur le même pied d'égalité et avec la même courtoisie que les sportifs. Il ne peut comprendre l'état d'âme de ces mêmes Annamites qui vont jusqu'à demander précisément que les sportifs, agissant d'accord avec leurs paroles, ne « fassent jamais attention aux question de race et de couleur et ne considèrent que la valeur au jeu ou du muscle ».

Mais comme nous le comprenons bien !

HIËU RÔÌ

Échos des Sports
(*L'Écho annamite*, 14 mars 1925)

La demande de démission présentée par l'Étoile de Giadinh*, vient d'être acceptée par le conseil de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques, dans sa séance du 12 mars.

Le match amical que le Stade militaire se proposait de faire avec l'Étoile de Giadinh sur le terrain de la Citadelle n'aura donc pas lieu demain.

L'Étoile de Giadinh se rencontrera seulement demain, à 16 heures 30, sur son terrain de la rue Mayer, avec une sélection indigène.

La partie sera sans nul doute très intéressante.

Venez demain au « Modern-Cinéma »
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1925)

Nous rappelons à nos lecteurs que la soirée théâtrale organisée par le comité de l'Étoile de Giadinh*, avec le concours de la troupe Phuoc-Xuong, aura lieu demain jeudi, à 20 heures trente, au « Modern-Cinéma », rue d'Espagne.

La recette sera affectée à l'aménagement du terrain de foot-ball de l'Étoile de Giadinh.

Il est inutile de souligner aux yeux de nos lecteurs l'intérêt que présente cette soirée au triple point de vue annamite, sportif et même spectaculaire, car la pièce jouée est fort jolie et aura pour protagonistes les meilleurs sujets de la troupe, entre autres, ses deux gracieuses étoiles.

N'oubliez donc pas, chers compatriotes, de venir jeudi soir au « Modern-Cinéma ». Vous passerez une soirée agréable, et vous goûterez par surcroît le malin plaisir de faire la nique à ces Messieurs du comité de la F. C. S. A., qui prétendent mener les indigènes à la baguette, même sur le terrain des sports.

Une provocation
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1925)

Au cours d'une réunion tenue hier soir, le Comité de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques a pris une fort grave mesure en frappant d'excommunication majeure le Cercle sportif annamite, l'Étoile de Giadinh, Garcerie-Tennis.

En effet, il est interdit, sous peine de radiation, aux membres des clubs affiliés à la F. C. S. A. de rester inscrits comme membres de ces trois sociétés sportives. Aucun membre d'une société affiliée ne peut participer à une épreuve amicale ou autre, sur n'importe quel terrain, contre un club, une équipe ou un athlète ne faisant pas partie de la F. C. S. A.

On connaît les incidents qui ont amené le Cercle sportif annamite et l'Étoile de Giadinh à se retirer des championnats de tennis et de foot-ball association de Cochinchine. La mesure qui vient d'être prise contre ces deux clubs constitue une tentative d'intimidation qui ne saurait à aucun degré émouvoir ceux qu'elle vise et une provocation qui sera, nous l'espérons, relevée comme il convient.

D'ores et déjà, nous pouvons assurer au comité de la F.C.S. A. que c'est la fédération, et non les sociétés frappées, qui souffrira de l'interdiction.

Depuis la retraite de l'Étoile de Giadinh, l'assistance des parties dominicales est fort maigre. La constatation en a été faite par les quotidiens français, qui ne sont pas suspects d'excès de tendresse à l'égard des clubs indigènes.

Les Annamites savent fort bien qu'ils forment le gros du public des matches sportifs. Leurs favoris ayant été éliminés, les parties mettant en présence des équipes européennes ne les intéressent plus, et ils s'abstiennent d'y assister. C'est un droit dont ils usent sans la permission de la F. C. S. A.

À qui la faute ?
(*L'Écho annamite*, 24 mars 1925)

De la *Voix annamite*.

Nous lisons dans le *Saïgon Sportif* les lignes suivantes sous la signature de Toby :

.....

« Un mot cependant encore, au sujet du tennis : l'absence totale, cette année — et par ordre, paraît-il — de joueurs annamites dans les championnats. Fait très remarqué et très commenté.

Si l'émulation franco-annamite a produit et produit encore de très heureux résultats dans certains sports — la course cycliste Saïgon-Mytho en est une démonstration récente tout à fait éclatante —, il semble qu'un véritable schisme se prépare en football et en tennis. Nous nous contenterons simplement de signaler qu'un vrai Sportif, ou tout au moins se disant tel, ne fait jamais attention aux questions de race et de couleur, ne considérant seulement que la valeur du jeu ou du muscle. Le Sport n'a pas d'étiquette. Il est international ! »

*
* *
*

Les remarques de notre confrère sont des plus de valeur qu'elles viennent d'un Français. Comme lui nous pensons que le sport *n'a pas d'étiquette* et c'est pour cela que nous sommes navré de voir que ce sont justement ceux là qui doivent être les apôtres du sport dans ce pays qui tiennent à lui en coller une. Toby estime qu'il n'a pas

à chercher les causes et les auteurs du schisme qui vient d'être réalisé en football et en tennis par suite du retrait de la Fédération cochinchinoise des sports du Cercle sportif annamite et de l'Étoile de Giadinh. Il importe cependant de les faire connaître à toutes les âmes de bonne volonté qui sont tentées d'en rejeter les responsabilités sur les seuls joueurs annamites.

L'on se rappelle que le championnat de tennis de 1924 a vu deux Annamites. MM. Cang et Tiêng, du C. S. A, aller en finale, Or, pour une raison ou pour une autre, Cang s'est déclaré forfait ; le championnat est revenu à Tiêng.

Quoi de plus naturel, étant donné que le forfait est un cas prévu dans tous les championnats ? Mais ces Messieurs de la Fédération ne l'entendaient pas ainsi. Le forfait de Cang lui a valu une sanction que l'intéressé et les membres de son club trouvèrent pour le moins injuste. Le C. S. A., en signe de protestation, se retira de la F. C. S. A. Les personnes de bonne foi qui ont assisté aux épreuves disputées entre Français et Annamites sur les courts du Cercle sportif saïgonnais peuvent témoigner de la parfaite correction et de la bonne tenue des joueurs annamites qui, de leur côté, n'ont eu qu'à se louer de la courtoisie de leurs concurrents européens. Sur quelles raisons s'est-on basé pour prendre une sanction contre Cang à la suite de son forfait ? Nous n'avons pas à les examiner ici, mais nous sommes certain d'une chose, c'est qu'elles n'avaient rien de commun avec le sport. Et c'est pour protester contre cela que le C. S. A. a donné sa démission.

Quel sportif, digne de ce nom, lui jette la première pierre ?

Voilà pour le tennis. Si nous passons maintenant au foot-ball, nous verrons la même étroitesse d'esprit présider aux sanctions prises contre les joueurs indigènes auxquels, par surcroît d'ironie, on reproche leur manque d'éducation sportive. Mais oui, Messieurs, personne ne vous a jamais dit le contraire sur ce dernier point. En fait d'éducation sportive, les Annamites ont encore tout à apprendre. De qui, si ce n'est pas de leurs aînés, les Français ? Mais comme ils sont loin d'être des imbéciles, ils observent tout en prenant leurs leçons. Et quand ils remarquent que les règlements du jeu et la discipline sont interprétés de différentes façons suivant les sentiments de ceux qui sont chargés de les appliquer ou la couleur de l'épiderme de ceux auxquels on les applique, ils ont bien le droit de s'étonner d'abord, de rouspéter ensuite, et finalement de faire bande à part devant l'inanité de leurs efforts pour obtenir plus de justice, plus d'équité. C'est sans acrimonie comme sans rancune que nous écrivons ces lignes. Plus que tout autre, nous aspirons vers le rapprochement franco annamite, nous trouvons que le sport est l'instrument le plus efficace pour cette œuvre dont la réalisation exige, de part et d'autre, une ferme volonté, une franche camaraderie exempte de toute contrainte et une parfaite loyauté. Ayant tout à apprendre de leurs aînés, les Annamites sont encore en droit d'en attendre une certaine mansuétude à pardonner les premières fautes inévitables. Un peu moins de sévérité dans les décisions et de raideur dans l'application des peines ne saurait être pris pour de la faiblesse. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'en arrive à inculquer l'idée de la discipline sportive à une race qui en a toujours ignoré les premiers éléments.

Ceux qui désespèrent de faire des Annamites autre chose qu'un peuple malingre, sans discipline, prompt à se jeter — s'il n'y sont pas déjà ! — dans les bras de l'homme hirsute au couteau entre les dents, ceux qui accusent les joueurs annamites de mauvaise foi et de vouloir faire, sous le couvert du sport, de la politique dont ils méconnaissent même les premiers mets, eh bien ! ceux là croient-ils avoir fait preuve de bonne volonté, de discipline et de loyauté ? Si oui, nous leur donnerons raison. Si non, nous disons qu'ils ont tort de jeter les hauts cris et de s'alarmer pour rien.

Fédération cochinchinoise des sports athlétiques
(*L'Écho annamite*, 3 avril 1925)

Commission de cyclisme et d'athlétisme
Séance du 2 avril 1925

Sous la présidence de M. Richard, se sont réunis MM. Lt Albinet, Laubinet, Morieul, Pibouleau, et Vaboïs, secrétaire.

Absents non excusés : MM. Raiton, Godard, Cathalan.

Réunion d'ouverture du vélodrome

La liste des engagements de cette réunion est arrêtée par la Commission. Elle comprend :

1.500 m. Européens	14 engagés
1.000 m. Indigènes	3
80 m. Européens	11
80 m. Indigènes	4
90 m. Haies Europ.	3
90 m. Haies Indigènes	4
Lancement du Disque	4
Lancement du Javelot	4
Relais, 4 fois 80 m	3 équipes
Saut en longueur	5 engagés
Saut en hauteur	5 »
Saut à la perche	3 »
Course cycliste (une seule catégorie)	20 engagés

La Course cycliste constituera une seule épreuve pour Européens et indigènes, elle comportera :

- 3 primes au 7^e tour
- 3 primes au 4^e tour
- 5 primes à l'arrivée

L'épreuve de 80 m. Européens comportera 3 séries ; le premier de chaque série sera qualifié pour la finale, ainsi que le meilleur second des 3 séries.

La Commission procède comme il suit à la désignation des membres du jury et des officiels de cette réunion :

- MM. Breton, directeur général des courses
- Richard, secrétaire général des courses
- L. Gay, chronométréur
- Daillhan, starter
- Vaboïs, délégué aux courses à pied
- Laubinet, délégué aux cyclistes
- Lt Albinet, délégué aux sauts
- Pibouleau, délégué aux jets
- Morieul, Godard, Sicé, Bignault, membres du jury

Le programme de la réunion est ainsi fixé :

- à 16 heures : match de volley-ball.
- 16 h. 20 : courses de 90 m. haies.
- 16 h. 30 : lancement du Javelot.
- 16 h. 45 : courses de 80 m. séries.
- 17 heures : match de basket-ball.
- 17 h. 20 : Course de 1000 m. et finale du 80 m.
- 17 h 30 : Lancement du disque et saut en hauteur.
- à 17. h. 50: Saut en longueur et 1500 m. Plat.

18 heures : Course de bicyclettes.
18 h. 20 : Course de relais.

Le programme officiel ci-dessus sera distribué par les soins de la Commission avant la réunion.

Entrée libre pour tous les spectateurs.

Séance levée à 19 h. 30.

Le secrétaire :
VABOIS.

Chronique sportive

Fédération cochinchinoise de sports athlétiques
(*L'Écho annamite*, 29 mai 1925)

L'assemblée générale de la F. C. S. A. s'est tenue le 18 Mai dernier, 16 membres représentant 7 sociétés affiliées étaient présents. Six sociétés n'avaient pas envoyé de délégués.

Ont été élus membres du conseil pour l'année sportive 1925-1926 :

Président : M. Breton.

Vice-présidents : MM. Gay et Sicé.

Trésorier : M. Morieul.

Membres: Lt Albinet, Lt Chiarasini. MM. Cathalau [Cathalan ?], Ngoc et Doan-van-Vi.

La commission de rugby a été aussi composée:

Président : M. Cattané.

Secrétaire : M. Poussin.

Membres : MM. Darrigade, Collin.

Le siège de la F. C. S. A. est situé au parc des Sports, Rue Legrand de la Liraye (Téléphone 553).

Fédération cochinchinoise des sports athlétiques

Parc des Sports

(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1925)

Les réparations du vélodrome* de la rue Legrand-de-la-Liraye, et l'établissement des pistes pédestres commençant le 7 septembre 1925, les coureurs sont prévenus que le Parc des Sports sera fermé à l'entraînement du 7 septembre 1925 jusqu'à la fin des travaux.

Un avis ultérieur fera connaître la date de la réouverture.

La Commission

Le match Union sportive de Pnompenh-Étoile de Giadinh

À propos d'un compte-rendu tendancieux
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1926)

En un article où la fantaisie le dispute à la mauvaise foi, *l'Impartial** a relaté dernièrement la partie de foot-ball qui s'est déroulée le 2 janvier entre l'Union sportive de Pnompenh et l'Étoile de Giadinh. Littéralement, ce journal s'est livré à une charge à fond de train contre cette dernière, qui n'a pas l'heur de lui plaire, et qui a déjà été souvent en butte à une malveillance manifeste de sa part. À en croire le quotidien de la rue Catinat, la commission interclub annamite aurait fait tout simplement du bluff en trompant effrontément le public, et l'Étoile de Giadinh se serait conduite à l'égard de ses hôtes d'une façon qui mériterait les jugements les plus sévères. Organisation défectueuse de la part des dirigeants, jeu de mauvaise qualité, aggravée de brutalités, des équipiers saïgonnais, incompétence ou partialité de l'arbitre, chacun en a eu pour son grade, jusqu'au terrain qualifié de franchement mauvais,

À tout cela nous nous abstenons de répondre. La foule immense des spectateurs, tant français qu'annamites, aura fait justice d'eux-mêmes de ces appréciations ridiculement méchantes et fausses de la part d'un organe bien connu pour ses sentiments hostiles à l'égard des sociétés sportives annamites, qui n'ont pas fait acte de soumission vis-à-vis de la [Fédération des sports athlétiques de Cochinchine](#).

Nous ne relevons donc pas les erreurs voulues qui émaillent le compte rendu de *l'Impartial*, en ce qui concerne la partie et les joueurs de l'Étoile de Giadinh, auxquels leurs camarades ont, d'ailleurs, rendu un hommage éclatant pour leur correction et leur cordialité,

Nous tenons, par contre, à dire quelques mots touchant le grief relatif à la mauvaise qualité du terrain. Ceci peut être exact, comparativement au champ magnifique du Cercle sportif saïgonnais. Mais, de là à l'imputer à crime, à la Commission interclub annamite, il fallait l'animosité aveugle et le désir de dénigrement systématique qui animent le chroniqueur sportif de l'organe de la rue Catinat à l'égard de l'Étoile de Giadinh et de tout ce qui le touche de près ou de loin, pour ne pas tenir compte des circonstances qui l'ont empêché jusqu'ici d'arriver à un complet développement au point de vue matériel. On se rappelle qu'avant sa [scission d'avec la F.C.S.A.](#), dont elle fut un des fondateurs et pour lequel elle fut un élément de prospérité, car sa présence attirait toujours une foule de spectateurs et faisait monter le chiffre des recettes, l'Étoile de Giadinh n'avait pas de terrain, ce qui lui a valu d'ailleurs déjà les railleries de *l'Impartial*. Lorsque la séparation se produisit, nos compatriotes, ayant à cœur d'aider cette société à vivre, en dépit de l'hostilité de certains, ont répondu avec empressement à l'appel de l'Étoile de Giadinh qui, grâce à la bonne volonté et au concours de tous, a pu devenir ce qu'elle est actuellement. Il ne faut pas oublier que les sociétés sportives annamites ne peuvent compter que sur leurs propres moyens.

l'Impartial, dont le directeur [Lachevrotière] fait partie du Cercle sportif saïgonnais, voudra bien se rappeler que le champ de foot-ball de la rue Mayer, mis généreusement à la disposition des Annamites par un Indien, n'est aménagé que depuis un an à peine, et leur accorder un peu de temps encore pour l'améliorer. Nos sportsmen, pour la plupart, ne se sont pas encore enrichis en ce pays, et [l'Étoile de Giadinh, pourtant la plus importante et l'aînée des sociétés de sports annamites](#), ne peut songer à se payer le luxe d'un terrain à Saïgon, encore moins à demander une concession comme celle octroyée au Cercle sportif saïgonnais. Si les ressources de ce pays ont permis à ce dernier d'édifier un local splendide qui se profile majestueusement au fond du parc Maurice-Long, en face de l'admirable champ de football qui fait justement l'orgueil des Européens de Saïgon, faut-il rappeler notre confrère au sentiment de la charité chrétienne, ou simplement de la bienséance, en le priant de ne pas railler la pauvreté, et de déformer la vérité au point de peindre d'excellents sportsmen sous les traits de véritables énergumènes ?

Un sportsman annamite.

L'Étoile de Giadinh*
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1926)

Les membres du comité de l'Étoile de Giadinh, réunis, le 30 avril, à 20 heures et demie, au siège de la société, 15 rue Lareynière, à l'effet de statuer sur le cas de trois de ses équipiers qui ont pris part au match d'entraînement entre l'équipe du Victoria S. C. et le Cercle sportif saïgonnais* du dimanche 25 avril 1926 ;

Considérant que les joueurs Gioi I, Gioi II, et Cua II n'ont pas été autorisés, par leur club à participer à cet entraînement ;

Considérant que, régulièrement invités à venir expliquer leur attitude au comité, M. Gioi I seul s'est rendu à cette invitation ;

Qu'il résulte de ses explications que, personnellement, il agit sous l'empire d'influences étrangères au sport qui ne sauraient, en aucune façon, entacher l'honorabilité de son club :

Le Comité prenant acte de ses déclarations et de son sincère repentir ;

DÉCIDE.

1° De ne prendre aucune sanction contre M. Gioi I ;

2° De disqualifier pour une période de 6 mois les joueurs Gioi II et Cua II dont le silence équivaut pour eux à l'acceptation de faire partie d'un autre club ;

Ajoute en outre, que l'Étoile de Giadinh, fondatrice de la Commission interclub annamite, n'a donné aucun mandat à aucune équipe annamite pour faire valoir le jeu des équipes indigènes auprès de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques.

Le Comité.

Dictature sportive
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1927)

On nous prie d'insérer :

Samedi dernier devait avoir lieu, sur le terrain de la rue Mayer, un match amical de football entre la Victoria Sportive, affiliée à la C. I. A., et une équipe du Stade Militaire, qui venait de se retirer de la F. C. S. A., pour des raisons que nous n'avons pas à élucider.

C'était chose conclue entre les dirigeants des deux sociétés, et le public, tant français qu'annamite, prévenu par les journaux, se rendit nombreux sur le terrain, bien avant l'heure.

Pensez donc ! Un match de football entre une équipe française et une équipe annamite, et des meilleures ! Cela valait bien un dérangement. Il y avait longtemps que les amateurs étaient sevrés de beaux matches !

Nos compatriotes avaient accueilli avec plaisir le geste amical-du Stade Militaire, qui, rompant avec une véritable dictature sportive, allait reprendre contact avec des joueurs annamites.

Pour ma part, lorsque le délégué de la Victoria Sportive vint m'apporter la lettre du président du Stade Militaire, lettre empreinte de la plus franche cordialité à l'égard des joueurs annamites, pour me demander la permission de disposer du terrain, je n'hésitai pas une seconde, très heureux de pouvoir manifester en la circonstance les sentiments de mes camarades de la C. I. A. envers nos camarades français.

Un ami, que je rencontrai la veille du match, un conseiller municipal de Cholon, pour préciser, auquel je donnai confirmation de l'heureuse nouvelle, n'eut rien de plus pressé

que d'acheter aux Magasins Charner une jolie coupe, destinée à l'équipe du Stade Militaire, en signe de bienvenue et pour commémorer la rencontre.

Les lecteurs voudront bien m'excuser d'avoir insisté un peu longuement sur ce préambule ; il est nécessaire de faire comprendre combien les sportifs annamites étaient enchantés de la décision du Stade Militaire acceptant un match amical avec une équipe de la C. I. A. et qu'ils étaient loin, quoi qu'en prétendent certains, de refuser tout rapprochement avec des joueurs français.

Hélas ! tout ce bel enthousiasme devait se changer en une ridicule déception ! Je dis *ridicule*, parce que cette déception nous importe peu, à nous autres, Annamites, habitués depuis longtemps aux déceptions de toutes sortes.

Une de plus ou de moins ne compte guère sur la liste, déjà longue, de nos désillusions... Donc, samedi dernier, tout le monde, sur le terrain de la rue Mayer, s'apprêtait à recevoir cordialement les vaillants équipiers du Stade Militaire L'équipe de la Victoria Sportive était au grand complet, et le public, comme je l'ai dit, était nombreux.

Mais les minutes passèrent, et, comme sœur Anne, les « blancs et noirs » se faisaient toujours attendre.

Le brave Valentin, estafette volontaire, partit aux renseignements et rapporta, quelques instants plus tard, une nouvelle déconcertante ; les militaires, à la dernière minute, avaient été consignés, « pour avoir essayé (sic) d'organiser un match amical avec une société annamite » (resic).

Lentement, sans un mot de protestation, la foule se retira, pendant que les joueurs de la Victoria Sportive, alertés inutilement, manifestaient leur désappointement sur le ballon, tant et si bien que l'ustensile rond creva dans un p... impressionnant!

Je n'ai nullement l'intention, en relatant les choses telles qu'elles se sont passées, de marquer le dépit de mes camarades de la Victoria Sportive et du public annamite.

Mais je n'ai pu m'empêcher de plaindre sincèrement les camarades du Stade Militaire, frappés d'une consigne que je considère comme un peu trop rigoureuse.

Pauvres camarades ! Vous avez voulu agir en braves soldats de France, que ne guide aucune passion politique, aucun chauvinisme sportif. Et vous voilà en train de méditer sur l'inconvénient de méconnaître les volontés de la F. C. S.A. !

Le colonel Sée, un militaire comme vous, et qui s'y connaît en matière sportive, ne nous a-t-il pas dit un jour que le sport n'a point de patrie et ne doit pas en avoir une ?

Cela est tellement vrai qu'au lendemain de la Grande Guerre, les sportifs français n'ont pas hésité à tendre la main à leurs camarades allemands, la veille encore leurs ennemis acharnés, les bourreaux de leurs femmes et de leurs enfants, les ravageurs de leur sol sacré » !

Ici, en Cochinchine, terre française, des Français ont décrété que le « sport français » n'a rien de commun avec le « sport annamite »! Dans notre foi naïve, nous avons cru tout d'abord, comme vous, que ce n'était là qu'une idée saugrenue, née du cerveau malade de quelques individus atteints de primerose ou de mussolinite. Malheureusement, cette idée a fini par faire force de loi, et contre la loi, il est souvent dangereux de s'insurger !

Patientons donc, camarades, dans l'attente de jours meilleurs. Ne vous en faites pas; l'entente franco-annamite se fera sur le terrain sportif, comme sur d'autres terrains, malgré les quelques dictateurs au petit pied qui font la pluie et le beau temps à Saïgon.

HUYNH-VAN-CHINH dit TU-DO,
président de la C.I. A.

À la F. C. S. A.
(Les Annales coloniales, 16 juillet 1928)

Au cours de l'assemblée générale de la Fédération cochinchinoise de sports athlétiques M. Gay a été de nouveau, pour la seconde fois, élu président.

Commission interclub annamite

Réunion du 30 octobre 1928
(*L'Écho annamite*, 31 octobre 1928)

La Commission interclub annamite s'est réunie hier, à 20 heures précises.

À l'ouverture de la séance, M. Tieng, secrétaire général, donne lecture du programme des matchs de la coupe de l'Armistice, offerte par M. Nguyen van Tông.

Voici ce programme :

1er Novembre : de 3 h. 1/4 à 4 h. 30 U. S. C. A. contre Électro ; de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 Commerce contre Govap.

2 Novembre : de 3 h. 1/4 à 4 h. 30 Étoile de Giadinh contre Tandinh ; de 4 h. 30 à 5 h. 30 Thudaumot contre Tricolore.

Le 4 novembre, les 4 équipes gagnantes se disputeront la demie-finale.

11 novembre, Finale.

Ce programme est adopté, à l'unanimité M. Kha, président de la C.I.A., remercie l'assistance, particulièrement les représentants de la presse, d'avoir répondu à sa convocation.

On aborde la question de la fusion de la C. I. A avec la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gay, président de la F. C. S. A., sollicitant « l'unification du sport cochinchinois ». Il a été donné également connaissance de la réponse de M. Tran van Kha, promettant de soumettre la proposition à l'examen de la Commission. La discussion aboutit finalement au rejet du projet.

Le voyage à Singapour de nos sportsmen figure aussi à l'ordre du jour dont il est même le chapitre le plus important M. Kha donne lecture du rapport du Délégué général de la C. I. A., rapport très touchant, dans le fond et la forme, et qui montre, dans sa conclusion, combien nos équipiers ont profité de ce déplacement que la plupart des journaux français ont qualifié d'aventureux. Nous attendons la communication de cette conclusion, que nous reproduirons.

Après quelques menus incidents, le bilan est adopté.

Dans son allocution de clôture, le sympathique président de la C.I.A. défiait le but de l'association et adresse un appel à nos footballeurs pour une solidarité plus forte, en vue d'une entente parfaite pour développer le sport local.

M. Kha annonce en dernier lieu la formation de deux sélections spéciales, chargées, le cas échéant, de représenter nos couleurs à l'étranger.

Chronique sportive (*L'Écho annamite*, 29 novembre 1928)

Nous avons appris, officieusement que le Cercle sportif français aurait été disqualifié, pour les rencontres officielles de l'année, accusé d'un geste asportif. Il aurait refusé son terrain du parc Maurice-Long pour un match du challenge de l'Auto-Hall.

En outre, un blâme aurait été infligé à M. Breton, président du cercle, pour paroles injurieuses envers la commission de foot-ball nommée par la F. C.S.A.

Le bruit court que le C.S., sous l'impulsion de son président, cherche à créer une fédération dissidente.

Nous savions que M. Breton était animé d'un esprit sportif spécial, qu'il fut cause de la scission sportive franco-annamite, oubliant qu'en sport, il n'y a pas de couleur de peau, mais seulement de maillots. Nous pensons aussi que son ressentiment nouveau n'est dû qu'à sa non-élection à la présidence de la F. C. S. A.

Nous avons, en vrai sportsman, toujours préconisé l'union, dans tous les sports, laissant le terrain politique aux politiciens.

Et qu'on ne vienne pas dire après que les Annamites sont asportifs, alors que leurs « aînés » leur donnent un si bel exemple de solidarité ! !

Tout comme aux Annamites nous conseillons aux Français du cercle d'être sportsmen avant tout et d'oublier tout ressentiment devant un échec.

Un beau cadeau aux indigènes
par R. B. de Laromiguière
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1929)

Le colonel Sée, qui s'y connaît, fait savoir, de Saïgon, à notre sympathique confrère l'Auto, que les Annamites deviennent d'excellents joueurs de football et de tennis. Il ajoute qu'ils pratiquent en nombre toujours accru la boxe, la bicyclette et l'auto.

Ce développement du sport dans nos colonies (car il est général, quoique moins marqué en dehors de l'Indochine) est, à notre avis, l'un des plus grands bienfaits que la France leur ait apportés.

Le sport, on le sait, signifie intelligente et joyeuse discipline, et c'est déjà beaucoup, mais il est très capable aussi de transformer physiquement des races, s'il est bien organisé et bien dirigé, si surtout il ne devient pas un métier et reste un jeu.

On affirme que la Scandinavie a vu la taille moyenne de sa population s'élever par l'exercice physique raisonné. Les sokols de Tchécoslovaquie, personne n'ignore les magnifiques résultats obtenus par leurs exercices individuels et d'ensemble.

C'est pourquoi les efforts d'un colonel Sée sont des plus louables. Ils peuvent donner aux indigènes, après le goût du sport, le goût d'une culture scientifique de leur corps.

Si j'étais jeune administrateur des Services civils de l'Indochine, ou jeune médecin, ou jeune professeur dans cette colonie, et que j'eusse mes coudées franches, je sentirais, en moi, ce me semble, au contact de l'Annamite frêle et mélancolique, l'ardeur créatrice d'un Démon — toutes proportions gardées.

Sur la tombe de Vareilles
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1929)

Nous avons annoncé la douloureuse nouvelle de la mort de l'International Vareilles. Un accès pernicieux l'a enlevé subitement à sa vieille mère, à ses amis, au sport français dont il avait été un des champions. Dès le premier coup de téléphone qui annonça le triste événement, ce sont les sportifs qui se réclament de lui, qui s'occupèrent des pénibles formalités nécessaires. Le Cercle sportif envoya une délégation à Biênhoà pour reconnaître la tombe et s'y recueillir.

Hier, officiellement, la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques délégua MM. Bonvicini, Bignault, Lecomte et le lieutenant Pascot pour déposer en son nom une couronne de fleurs en signe de pieux souvenir.

Le télégramme suivant a été adressé à la Fédération française.

Rugbyar-Paris — Vareilles décédé Bienhoa condoléances — Fédération Cochinchine.

Il a été décidé, en outre, qu'en ouverture de la saison de rugby 1929, un match sera donné en souvenir de Vareilles.

Nous ne pouvons passer sous silence ces gestes de solidarité dans le sport, et nous adressons nos condoléances émues à la Fédération de Cochinchine qui n'oublie pas les siens dans l'affliction et dans le deuil.

Le nouveau bureau du conseil fédéral
(*L'Écho annamite*, 6 avril 1929)

La Fédération cochinchinoise des sports athlétiques s'est réunie hier en assemblée générale afin de procéder à l'élection des membres du bureau démissionnaire ou absents de la Colonie.

Neuf représentants de club étaient présents.

Le colonel Sée a été élu président à l'unanimité. MM. Alinot et Brignault ont également obtenu l'unanimité des voix et ont été élus vice-présidents. La poste de secrétaire-général trésorier est revenu à M. Lecomte.

L'assemblée a remercié M. Bonvicini, le secrétaire général démissionnaire, pour tout ce qu'il a fait pour permettre aux sports d'être pratiqués normalement malgré des difficultés nombreuses. L'assemblée a déploré ensuite l'absence des représentants des cinq autres clubs.

La séance, commencée à 21 h. 30, a pris fin à 22 heures.

SPORT

Les sportifs ont accepté d'enthousiasme le programme du colonel Sée
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1929)

Le colonel Sée, élu à la présidence de la Fédération, a réuni hier, à 21 heures, tous les clubs affiliés à la Fédération afin de leur présenter son programme de réorganisation du sport cochinchinois. Tous les clubs étaient représentés, sauf l'A. S. M. de Cholon et le Garcerie tennis club.

Le colonel Sée expliqua son programme et réunit l'unanimité des voix pour les excellentes propositions qu'il fit, avec une compétence indiscutable et des qualités remarquables d'organisateur.

Le colonel Sée envisage de grouper les trois fédérations, française, annamite et chinoise, sous l'égide d'un comté directeur interfédéral qui prendra le nom d'Union cochinchinoise de sports athlétiques.

À la réunion d'hier, il a été décidé que la F. C. S. A. disparaîtrait ; un autre groupement des sports athlétiques a été créé, dont M. Bignault a été nommé président, par 9 voix contre deux (une à M. Breton et une autre à M. Delahaye). Les délégués des sections de divers sports, tennis, football, rugby, etc., ont été également désignés.

CHRONIQUE SPORTIVE

Une conférence du colonel Sée
(*L'Écho annamite*, 29 avril 1929)

Mercredi 24 avril courant, à 21 heures, sur l'initiative et convocation du président de l'Union sportive cholonnaise, eut lieu, au siège social de ce club, une réunion des présidents et délégués des clubs affiliés à la Commission sportive interclub de Cholon

Étaient présents ou représentés :

L' U. S. C., Phulam sport, Police sport, Binhtien sport, Xomcui sport, Xomchi sport, Étoile du Sud, Palikao sport, Olympique, Rachcat sport, Auto sport, Binhdong sport, Bijoutier sport, Trungson et La Flèche sportive

M. le colonel Sée remercia, d'abord, les présidents et délégués d'être venus aussi nombreux. Puis, en un langage clair et pathétique, parla longuement de la vie sportive en Cochinchine, et exposa ensuite, en détail, son programme relatif à l'organisation d'une Union des fédérations cochinchinoises de sports athlétiques.

Cette organisation consiste [en] la formation d'un bureau fédéral, qui comprendra :

M. le colonel Sée, président ;

Les présidents des trois groupements annamites, vice-présidents ;

Un secrétaire général, cumulant les fonctions de trésorier.

La conférence fut terminée par un vote précis, acceptant le programme présenté, et la motion suivante, rédigée séance tenante, a été, à l'unanimité, adoptée, sans réserve, par les quinze clubs présents :

« Les présidents des clubs affiliés à la C.S.I.C., après avoir entendu le programme d'organisation d'une Union des fédérations cochinchinoises de sports athlétiques. présenté par M. le colonel Sée, ont décidé de lui donner leur appui moral, en l'engageant, dans l'intérêt du sport, à poursuivre la réalisation de ce programme.

« Le Bureau provisoire fédéral devra présenter, le plus tôt possible, au président de l'Interclub, le projet des statuts de l'Union fédérale, lesquels statuts seront soumis immédiatement à l'approbation de l'assemblée générale de l'Interclub ».

M. le colonel Sée, ému de cette marque de confiance, promet de poursuivre l'exécution du programme dont il s'agit et qui, à mon avis, est le seul réalisable pour combler le fossé qui sépare la F. C. S. A. des groupements sportifs annamites.

NGUYEN- VAN-TIENG.
(Binhtien-Sport)

CHRONIQUE SPORTIVE

Le projet de réorganisation sportive de M. le colonel Sée
(*L'Écho annamite*, 10 mai 1929)

Mardi 7 avril 1929, à 21 heures 30, M. le colonel Sée soumit le projet des statuts de l'U.F.I S A aux vingt clubs affiliés à la « Commission sportive interclub de Cholon », réunis au siège social de l'U.S.C., sis rue de Câymai.

Sous réserve de légères modifications à y apporter, relatives au mode de répartition des subventions et à la déposition des fonds de roulement, l'ensemble dudit projet a été adopté à l'unanimité, à main levée.

M. Sée, voyant ses efforts couronnés de succès, remercia, tout ému, les vingt clubs présents de l'accueil chaleureux dont il fut l'objet.

Ainsi, la réalisation du bureau fédéral n'est plus qu'une question de jours.

Ajoutons que la dernière conférence du colonel Sée a produit une excellente impression dans le milieu sportif de Cholon.

On espère que l'éminent conférencier arrivera à ménager une réconciliation entre les groupements sportifs brouillés.

On estime aussi que l'U. F. I. S.A., une fois réalisée, fera disparaître tout préjugé de race, dissiper tout malentendu susceptible d'élargir le fossé existant entre la F. C. S.A. et

les interclubs annamites, étant donné que le terrain de sport est le seul lieu où Français et Annamites, se coudoyant, pourront mieux, se connaître, s'estimer et s'entendre.

D'ores et déjà, tout permet de croire que seul M. le colonel Sée peut surmonter toutes les difficultés pour réussir là où, bien avant lui, d'aucuns ont échoué

N. V. TIENG

NAISSANCE DE L'UFISA

CHRONIQUE SPORTIVE

Union des fédérations indochinoises de sports athlétiques (U. F. I. S. A.)
(*L'Écho annamite*, 25 mai 1929)

Saïgon, le 24 mai 1929
COMMUNIQUÉ de l'U. F. I. S. A.
Commission des arbitres

Pour se mettre en harmonie avec les nouveaux règlements généraux en vigueur à la F. F. R.

Le commission des arbitres décide d'appliquer la règle de l'avantage et de servir d'une façon extrêmement sévère contra toutes infraction aux règles du rugby.

La commission rappelle en outre les pouvoirs de l'arbitre.

L'arbitre est le seul juge pour toutes les questions de fait, la décision est sans appel, même s'il s'est trompé ; mais il pourra être fait appel de ses décisions en ce qui concerne l'application du règlement.

L'arbitre a plein pouvoir de se prononcer quand il remarque :

1° Que le jeu est brutal et déloyal.

2° Que le jeu est incorrect.

3° Que le joueur persiste à violer le règlement. -

Aux capitaines

Nous ne saurions trop recommander aux capitaines de faciliter la tâche des arbitres, en imposant à leurs joueurs le silence le plus complet et le respect des décisions de l'arbitre.

Aux joueurs

Dans l'intérêt du sport et par respect pour le public qui suit les matches, les capitaines sont priés d'interdire à leurs équipiers tout expression grossière ou tout mot - ou geste contraire aux convenances (art. 84).

Le président de la Commission des arbitres.

BIGNAULT

Assemblée générale de la F. C. S. A.

L'assemblée générale de la F. C. S. A. s'est réunie hier, 45, rue Larclause, sous la présidence de M. le colonel Sée.

Étaient représentés :

Le Cercle sportif, Stella, Étoile Filante, Saïgon Sport, Victoria, Enfants de troupe, Golf Club, Étoile du Sud de Cholon.

On passe à l'ordre du jour :

Est voté à l'unanimité des présents l'article suivant :

1^o Art. 1^{er}. — En vue de grouper sous une formule unique les différents groupements sportifs existants de Cochinchine, les clubs affiliés à la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques sont unanimes à prononcer la dissolution de la Fédération en date du 23 mai 1929.

Lecture est ensuite donnée des nouveaux statuts de la nouvelle Fédération.

Après échange de vue et quelques modifications de détails, les statuts ont été adoptés à l'unanimité des clubs présents.

On passe au vote du comité définitif.

À l'unanimité, le nouveau comité est comme suite :

Président : M. Delahaye,

Vice-présidents : M. Brieu, M. Bignault.

Secrétaire général : M. Lecomte.

Trésorier : M. Roth.

M. Breton est élu à l'unanimité président l'honneur de l'U.C.S.A.

Les nouvelles commissions sont aussi désignées.

Rugby : Président : Pascot, membres : Darrigade, Brieu, Jannereau.

Association [Football]. - Président : Rouzaud, membres : Bartin, Pierron, Angeli, Doucet.

Athlétisme. — Président : Gay, membres : Fernandez, Lecomte, Cousset, Angeli, de Chambure.

Tennis. - Président : Anatonni, membres : Rouffilange, Rouzaud, Mme Joubert, Martin, Thom, Yen.

Natation. — Président : Daillan, membres : Feuillet Père, L. Narrée.

Boxe.— Président : Colonel Sée, membres : Terrey, Vigouroux. Gay, Bignault, Berthon, Angeli.

Cyclisme. — Président : Michaud, membres : Teri (?) - Khiem, Descormes, Dauverchain, Huy.

Golf. Président : Dr. Hérisson.

La séance ouverte à 9 h. 15 est levée à 11 h. 45.

Le Président,

Signé : DELAHAYE ;

ÉPHÉMÈRE RABIBOCHAGE FRANCO-ANNAMITE

Une lettre de l'U.F. I.S.A.
(*L'Écho annamite*, 7 juin 1929)

Nous recevons, de M. le colonel Sée, président du conseil fédéral de l'Union de Sociétés indochinoises de Sports athlétiques, la lettre suivante que nous insérons bien volontiers, en la proposant à la méditation de tous les amis du sport.

N. D. L. R.

Monsieur le directeur.

Le conseil fédéral de l'Union de sociétés indochinoises de sports athlétiques, dans sa séance du 5 juin, a déclaré qu'une démarche serait faite auprès des directeurs de journaux pour leur demander de vouloir bien éviter, autant que possible, les polémiques violentes entre partisan de tel ou tel club.

Ces polémiques, qui atteignent parfois un véritable degré de violence, sont, en effet, de nature à semer la discorde entre joueurs, clubs ou unions, et cela au moment où le

Conseil Fédéral porte tous ses efforts vers l'Union Générale de tous les Sportifs sur le terrain des sports, d'où doivent disparaître toutes les questions politiques et religieuses et toutes idées de race.

Les rivalités entre joueurs ou entre clubs doivent se traduire sur le terrain dans une lutte courtoise et non pas dans les polémiques dont les auteurs sont, la plupart du temps, « les mouches du coche », et non de vrais sportifs. Car ils nuisent ainsi considérablement à la cause du sport, pour laquelle l'action de la presse joue un rôle important.

Nous entendons bien, Monsieur le directeur, en faisant auprès de vous cette démarche, ne chercher à diminuer en rien et la liberté de la presse et le droit de critique ; mais nous connaissons assez l'intérêt que vous portez à la cause qui nous est chère pour ne pas trouver naturelle notre démarche.

Veuillez agréer, etc.

Le président,

Signé : SÉE.

Éducation physique et sports
(*Les Annales coloniales*, 12 août 1929)

Le président de l'U. F. I. S. A. a été reçu au gouvernement général par M. Pasquier. M. le colonel Sée, au nom de l'U. F. I. S. A., a présenté au gouverneur général les trois présidents de diverses fédérations.

Après s'être longuement entretenu avec le chef de la Colonie, le président du bureau fédéral a obtenu :

1° Que l'Union aura un représentant à la Commission régionale de l'éducation physique ;

2° La promesse du gouverneur d'essayer d'augmenter les bien maigres crédits accordés à l'E. P. ;

3° La promesse d'avoir de nouveaux terrains indispensables pour la propagation du sport.

M. Pasquier a promis d'honorer de sa présence, avant son départ, la prochaine réunion sportive.

CHRONIQUE SPORTIVE
Communiqué de l'U.F.I.S.A.
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1930)

Le conseil fédéral s'est réuni le mercredi 20 mars sous la présidence de Monsieur Sée, Présents : MM. Étienbled, U. C. S. A. ; Kha, C. I. A. ; Buu, C. S. C. ; M. Metter et Pascot, délégués scolaire et militaire.

Le match final Pétrus-Ky-Chasseloup est homologué. Le président met au courant le conseil de l'organisation de la journée de gala sportive du 30 ; après le refus de M. Breton de donner son terrain, le conseil remercie la C. I. A. de son geste de solidarité franco-annamite. Pour donner plus d'ampleur à la journée de dimanche, les trois présidents des fédérations décident le chômage sportif général sur les autres terrains.

Le capitaine Pascot demandera à M. le général de division la musique, MM. Étienbled et Kha s'entendront pour les détails d'organisation.

M. Richard arbitrera le match scolaire, M. Bignault le grand match.

Le principe de la création d'une section de tir à l'U.F.I.S.A. est adopté.

Une nouvelle Fédération indochinoise de tennis vient d'être créée et son affiliation à l' U.F. I.S.A. adoptée. Il est signalé que le président de la Commission de tennis du cercle a envoyé aux administrateurs de province un règlement qui contient des passages inacceptables (licences) par l'U.F.I.S.A. et que, dans ces conditions, le championnat de Cochinchine ne peut être autorisé ; avis sera donné par le bureau au président de la commission de tennis du Cercle.

Lecture est donnée des remerciements de la *Toulousaine* pour la recette des championnats scolaires versée à la caisse de secours des inondés.

Sur la demande de la C.S.I.C., le conseil fédéral étend à toutes les Fédérations la disqualification pour un an de Cholon-Sport.

M. Étienbled donne ensuite connaissance des incidents qui ont motivé la pénalisation prononcée contre le Cercle sportif et après échange de vues, le procès-verbal suivant est adopté à l'unanimité.

Le conseil fédéral, saisi d'une demande d'extension aux autres fédérations de la pénalité infligée au Cercle sportif par l'U. C S.A. (suspension temporaire), tout en regrettant que la sanction prise atteindra plutôt les joueurs non responsables que les dirigeants ;

1° Étant donné que l'autorisation de match interfédération n'a été donnée par l'U.F.I.S.A qu'à la condition que ce match ne gênerait pas le championnat en cours ;

2° Étant donné les nombreuses décisions contraires à la camaraderie et à la discipline sportives prises par le président du Cercle sportif contre l'U. F. I. S. A.

3° En raison du refus inexplicable donné au délégué de la *Toulousaine* de prêter le 30 avril son terrain pour un match de bienfaisance ;

Décide, à l'unanimité, d'étendre à toutes les fédérations affiliées la pénalité fixée par l'U.C.S.A.

En conséquence, aucun club à l'U.F.I.S.A. ne pourra, pendant la durée de la sanction, rencontrer une équipe du Cercle sportif.

Le conseil décide, de plus, que, pour renforcer la discipline sportive et par solidarité, toutes mesures disciplinaires prises contre un équipier ou un club affilié sera automatiquement étendue à toutes les fédérations.

Sur proposition de la C. I. A. et pour donner plus d'intérêt sportif à la rencontre de dimanche, le conseil fédéral autorise la formation des équipes-sélection, en suspendant, pour le match en question, toutes. les pénalités encourues pendant l'année sportive.

La séance est levée à 19 h. 30.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le différend et la rupture entre la C.I.A. et l'U.F.I.S.A.

— — — 0 — — —

Une mise au point de M. Tran-van-Kha
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1930)

Des journaux ayant publié une lettre du colonel Sée, président de l'« Ufisa », au sujet du différend qui divisait ce groupement et la « Commission interclub annamite », présidée par M. Tran-van-Kha, celui-ci leur a adressé la mise au point que nous reproduisons ci-dessous, à titre documentaire :

Saïgon, le 19 mai 1930.

Monsieur le directeur,

Votre journal a inséré le dernier communiqué de l'U.F. I.S. A., lequel m'a mis en cause de façon toute particulière. Aussi vous serais-je obligé de faire paraître les quelques précisions ci-dessous.

Au moment de la formation de l'Union fédérale, la C. I. A., malgré les sollicitations, restait toujours hésitante ; c'est que nos sportifs, dirigeants, pratiquants, supporters considéraient cette adhésion comme prématurée.

De nouvelles démarches furent faites auprès de personnalités politiques indigènes telles que MM. Bui-quang-Chiêu et Lê-quang-Liêm dit Bay.

En fin de compte, la C. I. A., pour ne pas rester sourde à un appel si pressant, a autorisé son président à participer aux travaux de l'U. F. I. S. A., sans aucune adhésion officielle.

Ces travaux consistaient, au début, à aplanir les nombreux petits malentendus qui divisaient le Cercle sportif français [et] l'U. F. I. S. A.

À côté de cette collaboration, la C. I. A., faisant preuve d'esprit fédéral, a mis son stade à la disposition de l'U. F. I. S. A et de l'U. C. S. A., qui se trouvaient alors sans terrain, pour faire disputer plusieurs compétitions officielles, avec participation aux recettes, non compris [le match de bienfaisance qui a rapporté 1.210 p. aux sinistrés du Sud-Ouest de la France, 50 p. à l'U.C. S. A. et 600 p. de frais à la C. I. A.](#)

On songeait également à utiliser le même vilain petit terrain pour la saison de rugby, notamment le Challenge du Tigre.

À lire le communiqué, la C. I. A. ses dirigeants et ses adhérents manqueraient totalement de compréhension sportive et de compréhension tout court, et si elle s'était séparée de l'Union, c'est parce que son président avait été attaqué par des journaux.

Or, à aucun moment, le président de la C. I. A. ne s'était plaint des journaux, mais il avait simplement exprimé la désagréable surprise d'y trouver des faits connus seulement de certains officiels, ainsi que la communication de certains détails de discussion tendancieux et inamicaux jetant le discrédit sur la fédération annamite.

Cette disposition inamicale, qui se manifestait déjà au cours des dernières séances, montrait que de réels malentendus nous séparaient. Dans ces conditions, nous avons estimé qu'une trêve était nécessaire, si l'on ne voulait pas voir la situation empirer et devenir irrémédiable. À cela l'on a préféré une rupture définitive et plus spectaculaire.

Le même communiqué adressait de sévères critiques à la formation de la sélection qui s'était fait battre par l'équipe siamoise.

Faut-il oublier que cette équipe a été approuvée par la Commission de sélection présidée par le président de l'U. F. I. S. A. et comprenant plus de 10 membres, dont j'ai été le seul à représenter la C.I.A. ?

Mais voici l'histoire des 3.000 p., qui a ébranlé tant de cerveaux :

Les souverains siamois étaient déjà dans nos murs et l'on ignorait encore si le match qui devait se jouer en leur présence au parc des sports aurait lieu ; on n'était pas encore d'accord sur le choix de la personne qui devait recevoir les hôtes augustes et prendre place à leurs côtés : le président de l'U.F.I.S.A. ou le propriétaire du terrain chargé de l'organisation de la fête par le gouvernement ?

Mais tout s'arrangea, et l'on convint que, à leur arrivée, les souverains siamois seraient reçus simultanément par les deux présidents et que ceux-ci auraient également place à leurs côtés.

Restait le président de la C.I.A. que l'on avait oublié dans cette distribution honorifique. Celui-ci, dans un sentiment sportif, a accepté de renoncer aux fauteuils et réception pour se contenter des recettes du match qui lui auraient permis de faire face aux grosses dépenses occasionnées par le voyage et le séjour de l'équipe visiteuse que la C. I. A. a fait venir à ses frais, non sans laisser au sympathique Cercle sportif français une somme de 300. p. et à la non moins sympathique Fédération française une somme de 100 p.

Nous retrouvons la même histoire lors du passage à Saïgon de Cochet et de son équipe. En effet, bien que Chim et Giao aient joué contre ces as français, aucun de nous n'a trouvé étrange que le Cercle sportif français ait gardé pour lui toutes les recettes. Au contraire.

Mais passons... Malgré ma minime compréhension sportive, j'avais songé, le soir de la défaite, à un second match siamois-sélection, avec répartition des recettes entre les 3 fédérations participantes, y compris l'U.F.I.S.A. Mais mon comité, bien que partageant mon sentiment de solidarité fédérale, en avait décidé autrement. Se plaçant à un point de vue plus immédiat et plus pratique, il m'a rappelé les grosses dépenses déjà engagées par la C.I.A. (plus de 2.000 p.) et que le séjour et le départ de l'équipe siamoise en occasionneraient d'autres encore. Malgré mon désir d'être agréable à mes camarades sportifs, j'ai dû me rendre aux arguments de mes collègues, et aussitôt j'écrivis au président de l'U.F.I.S.A. toutes mes excuses confuses et mes regrets les plus sincères pour ce contre-ordre.

C'est alors que des paroles aigres-douces s'échangèrent, rendant toute collaboration impossible.

Enfin, derniers griefs.

Des matches auraient été organisés pour saboter ceux qui ont eu lieu au Jardin de la Ville, et le président de la C. I. A. lui-même aurait fait du racolage de spectateurs pour nuire aux recettes des matches susvisés.

Deux mots seulement :

Les matches qui eurent lieu à la rue Mayer avaient été décidés à la séance ordinaire de la C. I. A., le mardi soir ; or, ceux qui devaient se disputer au Jardin de la Ville n'étaient connus seulement que le jeudi ou vendredi suivant. Que conclure ?

Quant à l'histoire de racolage, nous ne la retenons pas. Car on me rirait au nez en me traitant de farceur, si je m'amusais à écrire que le président de l'U. F. I. S. A. distribuait en pleine rue Catinat des tracts inamicaux à l'égard de M. Breton*, dans le but de le démolir. Enfin, nous arrêtons ici notre trop longue mise au point, en passant sous silence les nombreuses menaces proférées à notre endroit, et les moyens de pression employés pour nous intimider, et, par dessus les rivalités et les considérations stériles par dessus les clubs et les fédérations, nous adressons un large appel à tous les véritables sportifs, convaincus à l'avance qu'ils continueront à nous accorder leur confiance et leur sympathie pour l'intérêt général et supérieur des sports cochinchinois.

Tran-van-kha,
président de la C. I. A.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

MM. les colonels Sée et Chadebec de Lavalade, Tran van Kha et Breton essayent de refaire l'union des sportifs de Cochinchine et ont lancé un appel.
